

Communiqué de presse

Concours départemental "Villes, Villages, Maisons et Fermes Fleuris" : l'édition 2024 est lancée !

Les Indriens auront-ils la main verte et seront-ils inspirés comme les années précédentes ? Avec plus de 924 lauréats en 2023, les habitants de l'Indre ont prouvé leur goût pour le jardinage et leur investissement dans ce loisir pratiqué comme un art. Vous voulez concourir ? Alors, à vos plantoirs, arrosoirs et sécateurs...et rendez-vous à la mairie de votre commune pour vous inscrire avant le lundi 3 juin.

Le Concours des Villes, Villages, Maisons et Fermes Fleuris est ouvert à tous.

Organisé par le Département de l'Indre, il permet aux particuliers résidant dans le département de faire concourir leur jardin et leur maison selon 4 catégories :

1ère catégorie : Maison avec jardin très visible de la rue

2ème catégorie : Balcons, terrasses, murs ou fenêtres

3ème catégorie : Hôtel, camping, gîte rural, restaurant, café, commerce...

4ème catégorie : Ferme fleurie

Pour participer, il faut s'inscrire auprès de sa mairie avant le lundi 3 Juin.

Les communes (jury ou commission communale du fleurissement) effectueront une sélection des candidats selon les critères suivants : l'environnement général, l'originalité, la créativité, la qualité, la valeur des plants, la diversité des espèces, le respect de l'environnement et l'intégration du fleurissement dans celui-ci. Le fleurissement doit être très visible de la rue, pour les trois premières catégories. Cette sélection sera accompagnée d'une notation communale évaluant la qualité du fleurissement. Seront retenus pour concourir au niveau départemental, les inscrits présentant un fleurissement jugé de très bonne ou de bonne qualité.

Au regard de la nécessaire adaptation au changement climatique et aux restrictions d'eau qui en découlent, une attention particulière sera portée à la mise en oeuvre d'un fleurissement durable, respectueux de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles.

Les candidats retenus pour concourir recevront par la suite la visite du jury départemental qui outre les éléments sus-mentionnés tiendra compte des bonnes pratiques (préservation de l'eau...) et des évolutions liées aux changements climatiques (espèces résistantes...). Les heureux gagnants du concours remporteront des prix allant de 20 à 70 € mais aussi, pour les meilleurs, des prix spéciaux.

Le prix spécial pour les moins de 35 ans est à nouveau reconduit cette année avec toujours de belles récompenses à la clé pour les meilleurs comme des entrées pour la visite du Châteaux de Valençay ou La Réserve Animalière de la Haute-Touche !

Renseignements :

Département de l'Indre

Direction de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, Place de la Victoire et des Alliés, à Châteauroux.

Tél : 02 54 08 36 70 ou 02 54 08 36 92



CONTACTS PRESSE :

Muriel Bonnefond - Direction de la Communication

Mail : mbonnefond@indre.fr - Tel : 02 54 08 38 53 / 06 72 01 09 26

Paul Gary - Direction du Cabinet du Président

Mail : pgary@indre.fr - Tel. : 02 54 08 36 81 / 06 80 59 64 92

indre.fr

MON DÉPARTEMENT, CHAQUE JOUR À MES CÔTÉS